

COMPTE - RENDU
SUR
L'ADMINISTRATION
PENDANT L'ANNÉE 1870.

D'après le devoir que lui impose l'article 66 de la Constitution du 15 décembre 1861, le Conseil d'Etat a l'honneur de présenter au Grand Conseil son rapport sur l'administration publique pendant l'année 1870

Comme précédemment, ce rapport est divisé en sept parties, correspondant aux divers Départements institués par l'article 42 de la loi du 8 mars 1862, elles se suivent dans l'ordre ci-après, savoir

- 1^o Département de Justice et Police,
 - 2^o Département de l'Instruction publique et des Cultes,
 - 3^o Département de l'Intérieur,
 - 4^o Département de l'Agriculture et du Commerce,
 - 5^o Département militaire,
 - 6^o Département des Travaux publics,
 - 7^o Département des Finances
-

64 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

manière que l'enseignement agricole doit être organisé. Cet essai pourra être renouvelé, puis après les nouvelles expériences faites, le Conseil d'Etat fera au Grand Conseil des propositions pour l'organisation définitive de l'enseignement agricole dans notre canton.

Les cours étant terminés, les élèves réguliers ont été appelés à subir un examen général à la suite duquel une attestation leur a été remise au nom de l'autorité supérieure compétente.

Académie.

Le personnel enseignant se compose de 20 professeurs ordinaires, 10 professeurs extraordinaires et 3 professeurs agrégés.

Pendant l'année 1870, l'Académie a perdu deux de ses professeurs ordinaires.

M. Edouard Secretan, professeur en droit, est décédé le 28 avril. Ses collègues de la faculté de droit se sont chargés d'achever son enseignement pour l'année académique 1870-71, mais pour la nouvelle année le Conseil d'Etat a apporté une modification importante dans l'enseignement du droit. Prenant en considération l'importance toujours plus grande de l'économie politique, il a décidé de faire de cette science l'objet d'une chaire spéciale. Un concours a été ouvert pour y pourvoir, ensuite duquel le Conseil d'Etat a appelé pour un an M. Léon Valras. M. le professeur Carrard, qui occupe la chaire de droit

commercial, a été chargé en outre de l'enseignement du droit public. Pour le droit pénal, le Conseil d'Etat a appelé M. l'avocat André, à titre de professeur extraordinaire. Enfin et toujours dans la faculté de droit, M. le docteur Lehr, de Strasbourg, a été chargé d'un cours de droit français. Par une décision ultérieure, M. Lehr a été attaché pour quelques années à notre Académie pour l'enseignement de la législation comparée des divers pays et spécialement des divers cantons de la Suisse. Ainsi, durant l'année écoulée, notre faculté de droit a pris un développement inaccoutumé et s'est accrue d'un personnel enseignant nombreux et distingué.

M. le professeur Dufournet est mort le 30 juin 1870. Il était près d'entrer dans la cinquantième année de son professorat ; M. Dufournet enseignait durant les deux dernières années de sa carrière une partie de l'exégèse du Nouveau-Testament. Dès la rentrée d'octobre, ses leçons ont été confiées à M. de Muralt, professeur extraordinaire, déjà antérieurement chargé d'une partie des leçons d'exégèse. Le poste est actuellement au concours.

M. le professeur Bonnet ayant demandé et obtenu un congé d'une année dans le but d'aller se perfectionner en Allemagne, a été remplacé pour une partie de ses leçons de littérature latine par M. Besançon, instituteur au collège, et pour l'autre partie, par M. Cart, de Morges, récemment revenu de Paris.

M. le professeur Chavannes, tombé gravement malade, a été provisoirement remplacé par M. le docteur Forel, pour l'anatomie et la physiologie, et par M. le docteur Duplessis pour la zoologie. L'enseignement des sciences mathématiques, physiques et natu-

60 DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

relles est aujourd'hui, dans notre Académie, aussi complet qu'on peut le désirer.

Le personnel des élèves pendant l'année académique finissant en juillet 1870, se décompose de la manière suivante :

	Etudiants réguliers. Externes.		Total.
Gymnase	41	45	86
Faculté des lettres	—	26	26
Faculté des sciences	10	31	41
Faculté technique	32	12	44
Faculté de théologie	25	—	25
Faculté de droit	12	51	63
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	120	165	285

En prenant les nationalités, ces nombres se décomposent comme suit :

	Suisses		Etrangers.	Total.
	Vaudois.	non vaud.		
Gymnase	57	8	21	86
Faculté des lettres	6	9	11	26
Faculté des sciences	20	11	10	41
Faculté technique	19	13	12	44
Faculté de théologie	25	—	—	25
Faculté de droit	47	4	12	63
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	174	45	66	285

Il est toutefois à remarquer que 25 externes suivant à la fois des cours dans deux ou plusieurs facultés, il y a pour eux un double emploi. Pour avoir le nombre parfaitement exact des élèves, il faut apporter une correction à la somme ci-dessus de 285. Cette correction étant faite, on trouve 120 étudiants réguliers et 140 externes ; total exact, 260 jeunes gens fréquentant notre Académie.

Le résultat résumé des examens promoteurs de

1870 a été le suivant : 85 étudiants ont subi les examens , 69 ont été promus , 2 ont échoué et 14 n'ont pas complété leurs épreuves.

Les cours de la faculté des lettres sont suivis par les étudiants de première année des facultés de théologie et de droit.

Des diplômes ont été conférés de la manière suivante, ensuite d'examens réglementaires :

Le diplôme de bachelier ès lettres a été conféré à 4 externes et à 12 étudiants de la 2^{me} année de la section littéraire du gymnase, total 16 diplômes.

Celui de bachelier ès sciences physiques et naturelles a été conféré à 7 externes et à 5 étudiants de la faculté des sciences, total 12 diplômes.

Celui d'ingénieur a été accordé à 5 étudiants de la faculté technique.

Celui de licencié en théologie a été accordé à 4 étudiants de cette faculté.

Enfin celui de licencié en droit a été conféré à 9 candidats élèves de cette faculté.

A la fin de 1869, l'Académie publia le programme des concours ouverts aux étudiants et aux externes pour 1870. 16 élèves ont répondu à cet appel et ont traité 15 sujets du programme. L'Académie a décerné 12 prix et 4 accessits pour une valeur de 915 fr.

Les fondations académiques ont été administrées conformément à leur destination.

La discipline a été généralement satisfaisante.

Pendant l'année académique 1869-70 il a été donné 105 cours différents, sur lesquels 7 étaient facultatifs. Tous ont été suivis par un plus ou moins grand nombre d'auditeurs.

Le manège a été un peu moins fréquenté pendant la

dernière année académique que pendant les précédentes.

La loi du 12 mai 1869 a modifié en quelques points essentiels l'organisation de l'Académie de Lausanne, et l'année académique écoulée a été la première depuis la mise en vigueur de la loi.

L'expérience faite n'est pas d'assez longue durée pour permettre une appréciation suffisamment fondée sur la valeur de l'organisation actuelle. On peut cependant dire que cette première année a été satisfaisante dans sa marche et dans ses résultats.

La nouvelle organisation a fait entrer dans notre établissement supérieur un plus grand nombre d'étudiants que précédemment.

Pendant les cinq années précédentes, il en était entré en moyenne 14 par an. En 1869-70, ce nombre s'est élevé à 29, plus 32 étudiants de la faculté technique de récente création.

Le nombre total des étudiants réguliers a été pendant les cinq années précédentes en moyenne annuelle de 55. En 1869-70, il y a eu 120 étudiants réguliers.

Les externes ont été dans les cinq années précédentes au nombre moyen de 165; en 1869-70, on en a eu 140.

Si l'on prend le nombre total des élèves, étudiants et externes, on trouve pour les cinq années précédentes un chiffre moyen de 220. En 1869-70, ce nombre a été de 260.

La comparaison de tous ces différents chiffres nous amène aux conclusions suivantes :

1^o Abstraction faite du contingent exceptionnel de

la faculté technique, on trouve *une entrée* notablement plus forte que les précédentes années.

2^o Le nombre beaucoup plus considérable des élèves réguliers par rapport aux externes indique plus de solidité dans les études.

La loi de 1869 a diminué d'un an la durée des études, telle que la fixait la loi de 1846. A partir de son entrée au gymnase jusqu'à sa sortie comme licencié, le jeune homme a actuellement cinq années au lieu de six s'il traverse la faculté de droit, et six années au lieu de sept s'il traverse celle de théologie.

L'avenir montrera les avantages et les inconvénients de cette importante modification.

La tâche imposée au gymnase littéraire de préparer en deux ans les jeunes gens qui arrivent dans les facultés de théologie et de droit, est difficile, mais elle n'est pas impossible. Le gymnase présente une organisation par laquelle on obtient des élèves, un travail régulier, une application continue et une fréquentation régulière des cours; l'expérience faite pendant cette première année donne bon espoir pour l'avenir. La fréquentation des leçons, cette pierre d'achoppement de la précédente organisation, a été très satisfaisante. Les examens partiels ont tenu en éveil pendant toute l'année l'activité des élèves et les exercices écrits les ont habitués au travail quotidien.

Les étudiants sortant du gymnase ont encore à suivre des cours dans la faculté des lettres, quoiqu'ils soient déjà élèves des facultés de théologie ou de droit. Cette situation renferme un danger qu'il sera utile de ne pas perdre de vue. Le jeune homme risque de considérer ces études des lettres comme une partie

accessoire de ses études. Il importe d'en maintenir l'importance avec une grande fermeté.

La faculté technique n'a pas été une création complètement nouvelle. Succédant à l'école spéciale de Lausanne, elle a eu dès le début une tradition respectable qui a évité beaucoup de tâtonnements. Sa marche dans cette première année a été généralement satisfaisante.

Le laboratoire chimique pour les manipulations des élèves a eu dans cette première année un plein succès. Les étudiants et un bon nombre d'externes y ont travaillé avec assiduité. Cet établissement rendra d'importants services.

Le laboratoire a été fréquenté pendant l'année dernière :

- 1^o par 15 élèves réguliers de la faculté technique.
- 2^o par 8 élèves réguliers de la faculté des sciences.
- 3^o par 14 externes dont 7 étudiants pharmaciens.

En outre, plusieurs élèves de l'école industrielle cantonale ont fréquenté ce laboratoire chacun deux heures par semaine pendant les longs jours. Mais, lorsque l'hiver est arrivé, ils ont dû discontinuer, le programme de leur école ne leur permettant plus ce genre de travail. Au retour des longs jours, ils recommenceront leurs exercices.

Pour satisfaire à toutes les exigences des diverses catégories d'élèves, le laboratoire de chimie a été ouvert tous les jours de 2 à 6 heures du soir.

Enfin, ce laboratoire a été plusieurs fois ouvert à des commis pharmaciens subissant leur examen.

L'enseignement dans la faculté de théologie ayant été fortifié, un plus grand nombre d'élèves entrent

dans cette faculté. On peut ainsi concevoir l'espérance que notre académie sera à même dans un avenir plus ou moins prochain de suffire aux besoins de l'Eglise vaudoise.

Enfin, les cours libres ont enrichi d'une manière réjouissante le programme des études. Ils ont compté dans leur ensemble une centaine d'auditeurs.

Bibliothèque cantonale.

Le nombre des lecteurs a un peu diminué, sans doute par suite des événements militaires et surtout du blocus de Paris qui ont privé l'établissement de plusieurs revues et continuations d'ouvrages courus.

Néanmoins, il y a eu environ 6000 volumes consultés sur place et 5000 distribués hors de l'établissement.

Outre les ouvrages reçus en don de la part de diverses personnes, la bibliothèque a reçu cette année deux dons importants, savoir :

1° Une somme de 1000 fr. legs de M. Renevier-Appelt, qu'on affectera en tout ou en partie à des achats en 1871.

2° Divers ouvrages neufs, spécialement des ouvrages de droit, pour la somme de 500 fr. de la part de la société vaudoise en faveur des études supérieures.

3° L'interessante collection de nos anciens coutu-

miers et autres manuscrits se rapportant à l'ancien droit vaudois, collection formée par feu M. l'avocat Louis Pellis et que l'Etat s'est empressé d'acquérir.

Les collections de journaux du pays se complètent peu à peu, quoique lentement.

Musée d'histoire naturelle.

Un des conservateurs de ce musée, M. le professeur Chavannes, étant tombé malade, n'a plus pu s'occuper de la partie qui lui était dévolue. Il n'est pas encore remplacé.

M. Leresche conservateur a fait des travaux assez considérables pour la conservation et le classement des coléoptères et des papillons.

La collection ornithologique s'est considérablement augmentée par l'achat de la collection de M. de la Cressonnière. Cette collection achetée pour le modique prix de 1000 fr., legs de M. Renevier-Appelt, est en fort bon état.

Quelques acquisitions importantes ont été faites pour le cabinet géologique. M. le conservateur de cette portion de nos musées ayant fait un voyage en Amérique, un crédit de 500 fr. lui avait été accordé pour faire des acquisitions minéralogiques. Ce crédit n'a pas été complètement épuisé.

Quelques dons ont aussi été faits.

Antiquités et médailles.

Nos collections archéologiques et numismatiques continuent à grandir rapidement grâce aux soins incessants du conservateur.

Au premier rang de ces acquisitions, il faut placer la collection des antiquités mexicaines formée par l'aumônier de l'empereur Maximilien et achetée par le canton de Vaud au moyen d'un 3^{me} legs de M. Renevier-Appelt.

M. le professeur Carrard a donné de nombreux échantillons lacustres pêchés sur les deux rives de notre lac. M. Cottier-Audebez a fait don d'une collection d'outils et d'ornements de bronze trouvés à la Bordonnette près de Lausanne. Ces objets se rapportent à la portion Helvète-Romaine de notre histoire. Un nombre assez considérable d'autres dons ne peuvent pas être mentionnés ici.

En outre M. le Conservateur a fait avec des musées étrangers de nombreux échanges qui contribuent à enrichir le nôtre. Par cette voie des échanges nous avons pu acquérir 100 monnaies épiscopales de Lausanne et Genève. Enfin l'acquisition du sceau original d'Amé de Gingins, dernier abbé de Bonmont (1483-1536) est fort importante pour notre histoire nationale.

Les fouilles pratiquées au Bois-de-Vaud n'ont pas fourni pendant cet exercice de résultat bien important.

On a acheté quelques armes anciennes qui contribueront à former le noyau d'une collection. Enfin une jolie collection d'antiquités chypriotes servira encore à enrichir cette partie de nos collections.

Répéter ce qui a été précédemment dit sur l'insuffisance de tous les locaux affectés à nos musées serait un hors-d'œuvre inutile. Le Grand Conseil sait parfaitement que nous possédons des richesses considérables en fait de collections, mais qu'elles ne pourront être convenablement utilisées que lorsque la place le permettra.

Musée d'antiquités d'Avenches.

Les événements actuels ont exercé une fâcheuse influence jusques sur notre musée d'Avenches, en ce sens que les visiteurs ont été beaucoup moins nombreux que les précédentes années et que beaucoup d'ouvriers ayant dû partir pour la frontière, on a pu faire moins de travaux de fouilles.

Malgré ces circonstances, on a pu porter dans les catalogues 36 pièces diverses, parmi lesquelles plusieurs de très curieuses et 11 médailles romaines. La plupart de ces dernières sont fort belles, en majeure partie en argent. Deux médailles de bronze sont fort bien conservées et ont trait à des personnes romaines fort connues dans l'histoire.

En un mot, les fouilles, quoique en petit nombre, qu'on a faites, ont donné de beaux résultats.

Ce musée a aussi à lutter contre le manque de place.

Musée Arlaud.

Notre musée de peinture n'a fait cette année qu'un petit nombre d'acquisitions. Ce sont :

Un certain nombre de belles photographies, d'après les dessins des grands maîtres, don de M. de la Cressonnière.

Un remarquable portrait d'homme, peint par Guignet, aussi donné par M. de la Cressonnière.

Un fort beau portrait d'homme, peint par M. Geisser et donné par lui.

Plusieurs tableaux ont été revernis.

En l'absence de M. de la Cressonnière, les fonctions de conservateur ont été provisoirement remplies par M. Guignard, peintre.
